

## Annexe 1 : Mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque du Canada

	Mécanisme ordinaire de prise en pension à plus d'un jour	Mécanisme de prise en pension à plus d'un jour visant des titres privés du marché monétaire	Mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés	Facilité de prêt à plus d'un jour
Date d'annonce	annoncé le 12 décembre 2007; la dernière modification remonte au 19 janvier 2010.	annoncé le 14 octobre 2008, mis en vigueur le 27 octobre 2008 et aboli le 16 mars 2009 <sup>a</sup> .	annoncé le 23 février 2009, mis en vigueur le 16 mars 2009 et supprimé le 28 octobre 2009.	annoncée le 12 novembre 2008 et supprimée le 29 octobre 2009.
Objectif	Mécanisme temporaire assurant un apport en liquidités à l'appui du fonctionnement efficace des marchés financiers. Il a été modifié le 21 avril 2009 afin de renforcer la déclaration conditionnelle de la Banque du Canada à propos de la trajectoire future du taux cible du financement à un jour.	Mécanisme temporaire servant à soutenir la liquidité des titres privés du marché monétaire. Il a été remplacé par le mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés.	Mécanisme temporaire servant à soutenir la liquidité des titres privés.	Mécanisme temporaire de prêt à plus d'un jour donnant aux participants au STPGV davantage de souplesse dans la gestion de leur bilan et visant l'amélioration des conditions sur les marchés monétaire et du crédit.
Participants admissibles	Négociants principaux de titres du gouvernement du Canada et participants directs au STPGV	Négociants principaux, à titre de soumissionnaires directs, et participants au marché monétaire, à titre de soumissionnaires indirects, dont le niveau d'activité sur les marchés monétaire ou obligataire canadiens de titres privés est significatif et qui sont soumis aux réglementations fédérale ou provinciale.	Institutions, à titre de soumissionnaires indirects, dont le niveau d'activité sur les marchés monétaire ou obligataire canadiens de titres privés est significatif, qui sont soumises à la réglementation fédérale ou provinciale.	Participants directs au STPGV.
Garanties ou titres admissibles <sup>a</sup>	Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada; titres émis ou garantis par un gouvernement provincial; acceptations bancaires et billets à ordre; papier commercial et papier à court terme des municipalités; papier commercial adossé à des actifs (PCAA) répondant aux critères d'admissibilité de la Banque du Canada; obligations de sociétés et de municipalités. Les titres sont assujettis à des critères de crédit et à d'autres exigences.	Acceptations bancaires; papier commercial; PCAA répondant aux critères d'admissibilité de la Banque du Canada; billets à ordre. Les titres sont assujettis à des critères de crédit et à d'autres exigences.	Acceptations bancaires; papier commercial; PCAA répondant aux critères d'admissibilité de la Banque du Canada; billets à ordre; obligations de sociétés. Les titres sont assujettis à des critères de crédit et à d'autres exigences.	Portefeuilles de prêts non hypothécaires libellés en dollars canadiens, assujettis à des critères de crédit et à d'autres exigences.
Marges	Voir la rubrique « Marges exigées » à l'adresse : <a href="http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf">http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf</a> .	Voir la rubrique « Marges exigées » à l'adresse : <a href="http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf">http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf</a> .	Voir la rubrique « Marges exigées » à l'adresse : <a href="http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf">http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf</a> .	Voir la rubrique « Marges exigées » à l'adresse : <a href="http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf">http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf</a> .
Taux d'intérêt et type d'adjudication	Adjudication concurrentielle à taux multiples pour un montant nominal fixe libellé en dollars canadiens. Adoption de taux de soumission minimal et maximal le 21 avril 2009. Taux de soumission minimal : limite inférieure de la fourchette opérationnelle (25 points de base). Taux de soumission maximal : taux officiel d'escompte (50 points de base).	Adjudication concurrentielle à taux multiples pour un montant nominal fixe libellé en dollars canadiens. Le taux de soumission minimal est fixé à 75 points de base au-dessus de la moyenne du taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada et du taux des swaps un mois indexés sur le taux à un jour que celle-ci observera.	Adjudication concurrentielle à taux multiples pour un montant nominal fixe libellé en dollars canadiens. Le taux minimal des soumissions est fixé au taux cible du financement à un jour majoré de 25 points de base.	Adjudication à prix uniforme pour un montant nominal fixe en dollars canadiens. Le taux minimal des soumissions est fixé au taux officiel d'escompte. Tous les soumissionnaires retenus sont tenus de payer le taux de rendement minimal accepté.
Échéance	Un, trois, six, neuf et douze mois	Deux semaines	Un et trois mois	Un mois
Fréquence	Mensuelle	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire

a. Pour obtenir plus de précisions sur les titres admissibles, se rendre à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>.

b. Le 16 mars 2009, ce mécanisme a été remplacé par le mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés.

## Annexe 1 : Mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque du Canada (suite)

	Cessions en pension et prises en pension spéciales	Mécanisme permanent de prise en pension à un jour	Mécanisme permanent d'octroi de liquidités	Aide d'urgence
Date d'annonce	Utilisées depuis le milieu de 1994.	annoncé le 21 avril 2009.		
Objectif	Mécanisme permanent du cadre opérationnel usuel de mise en œuvre de la politique monétaire de la Banque du Canada, qui sert à renforcer le taux cible du financement à un jour au point médian de la fourchette opérationnelle. Lorsque le taux directeur est fixé à sa valeur plancher, les cessions en pension servent à renforcer le taux cible du financement à un jour à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle.	Mécanisme du cadre opérationnel que la Banque applique pour la mise en œuvre de la politique monétaire lorsque le taux directeur est fixé à sa valeur plancher. Ce mécanisme procure aux négociants principaux un filet de sécurité en matière de financement, semblable au mécanisme de découvert destiné aux participants au STPGV.	Mécanisme permanent du cadre opérationnel de mise en œuvre de la politique monétaire et du cadre relatif aux prêts de dernier ressort de la Banque du Canada. Ce mécanisme a pour objet de permettre les règlements au sein des systèmes de paiement en procurant des crédits à un jour garantis par des actifs aux institutions qui participent directement à ces systèmes et qui affichent temporairement un solde de règlement déficitaire.	Mécanisme permanent du cadre relatif aux prêts de dernier ressort de la Banque du Canada. Ce mécanisme est utilisé pour fournir exceptionnellement une aide sous forme de prêt à des institutions solvables aux prises avec des problèmes de liquidité graves et durables.
Participants admissibles	Négociants principaux de titres du gouvernement du Canada	Négociants principaux de titres du gouvernement du Canada	Participants directs au STPGV	Institutions de dépôt de régime fédéral qui adhèrent à l'Association canadienne des paiements et qui sont solvables mais aux prises avec des problèmes de liquidité persistants et, dans l'éventualité d'un événement extraordinaire, d'une portée étendue, qui aurait des conséquences néfastes considérables pour un réseau provincial de caisses populaires ou de <i>credit unions</i> , la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins, La Centrale des caisses de crédit du Canada ou une centrale provinciale de <i>credit unions</i>
Garanties ou titres admissibles <sup>a</sup>	Titres du gouvernement du Canada	Titres du gouvernement du Canada	Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada; coupons détachés et obligations résiduelles du gouvernement du Canada; titres émis ou garantis par un gouvernement provincial; acceptations bancaires et billets à ordre; papier commercial et papier à court terme des municipalités; obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers; titres négociables émis par le Trésor américain; PCAA répondant aux critères d'admissibilité de la Banque du Canada; comptes spéciaux de dépôt détenus à la Banque. Les portefeuilles de prêts non hypothécaires libellés en dollars canadiens sont aussi admissibles, jusqu'à certaines limites. Les garanties sont assujetties à des critères de crédit et à d'autres exigences.	La Banque du Canada est disposée à accepter une gamme de garanties plus étendue que celle utilisée dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités, notamment les portefeuilles de prêts non hypothécaires libellés en dollars canadiens. Ces garanties sont assujetties à des critères de crédit et à d'autres exigences.
Marges	Voir la rubrique « Marges exigées » à l'adresse : <a href="http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf">http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf</a> .	Voir la rubrique « Marges exigées » à l'adresse : <a href="http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf">http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf</a> .	Voir la rubrique « Marges exigées » à l'adresse : <a href="http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf">http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf</a> .	Voir la rubrique « Marges exigées » à l'adresse : <a href="http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf">http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf</a> .
Taux d'intérêt	Taux cible du financement à un jour	Taux officiel d'escompte	Taux officiel d'escompte	Taux minimum : taux officiel d'escompte
Échéance	Un jour	Un jour	Un jour	Échéance maximale : six mois
Fréquence	Au besoin	Mécanisme permanent	Mécanisme permanent	Selon ce que la Banque a approuvé. Très rarement utilisé en pratique.

a. Pour obtenir plus de précisions sur les titres admissibles, se rendre à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>.